

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme
Commune d'ANSOUIS - VAUCLUSE
du 07 mai au 08 juin 2026inclus

Commissaire enquêteur : Monsieur Jacques SUBE



RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sommaire :

Page 3	1- Objet de l'enquête publique
Page 4	2- Organisation et déroulement de l'enquête.
Page 6	3- Synthèse des observations et réponse du maître d'ouvrage.
Page 6	4- Analyse des observations du public.

Annexes :

- Annexe 01 : Délibération du conseil municipal.
- Annexe 02 : Désignation du commissaire enquêteur.
- Annexe 03 : Arrêté et avis d'enquête publique.
- Annexe 04 : Dossiers d'enquête, avis des PPA et de la MRAe.
- Annexe 05 : Certificat d'affichage et publications complémentaires.
- Annexe 06 : Publicité légale.
- Annexe 07 : Synthèse des observations et réponses du maître d'ouvrage.
- Annexe 08 : Registre des observations du public.

RAPPORT D'ENQUÊTE

Projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme Commune d'ANSOUIS - VAUCLUSE

1 - Objet de l'enquête publique.

1.1 - Préambule.

Cette enquête publique a pour objet le projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme à l'initiative de la commune, dans les formes prévues au Code de l'urbanisme.

La commune d'ANSOUIS est située au nord de Pertuis, en région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur (SUD PACA), dans le département de Vaucluse.

Sa superficie est de 1 760 hectares, et sa population était de 1 066 habitants en 2022 (source INSEE).

Ansouis est une des seize communes de la Communauté territoriale sud Luberon (COTELUB) et fait partie du Parc naturel régional du Luberon (PNRL).

Ansouis est dotée d'un Plan local d'urbanisme (PLU), approuvé le 25 juillet 2017, modifié pour la dernière fois le 27 septembre 2022

1.2.1 - Objectifs retenus dans le projet.

La présente procédure de révision allégée n°3 du Plan Local d'urbanisme (PLU) a pour but de permettre la création d'un réservoir d'eau sur les parcelles D423, D429, D544 et D545 au lieu-dit dénommé Batarel, actuellement classé en zone Npefl et couverte par un EBC.

Dans le cadre du programme d'aménagement de la concession d'Etat devenue régionale du canal de Provence sur le territoire du Calavon / Sud Luberon dans le Vaucluse, de nombreux projets ont été réalisés sur le territoire en cohérence avec les scénarios définis dans le schéma hydraulique du Sud Luberon et de ses actualisations.

L'objectif de ce programme est de :

- maintenir et sécuriser l'activité agricole,
- sécuriser ce territoire rural fortement boisé.

C'est une opération en plusieurs phases d'aménagement, dont fait partie cette révision du PLU.

1.2.2 - Cadre juridique.

Cette enquête publique s'est déroulée conformément aux :

Code de l'environnement	article L123-1 et suivants article R123-1 et suivants
Code de l'urbanisme	article L153-33 et suivants article R132-1 et suivants.

1.2.3 - Dossier d'enquête publique : composition et analyse (Annexe 04).

Le dossier d'enquête publique est composé de :

- o notice de présentation,
- o extrait de zonage,

- o extrait de règlement – Zone N.

Les documents constituant le dossier d'enquête ont été élaborés par le bureau d'études SOLiHA Vaucluse, Place du Marché, 84510 Caumont-sur-Durance.

Le dossier d'enquête publique relatif au projet de révision allégée n° 3 du Plan local d'urbanisme de la commune d'ANSOUIS est clair, complet, et détaillé.

1.2.4 - Avis des personnes publiques associées et de la Mission régionale d'autorité environnementale.

Les huit Personnes publiques associées (PPA) ont émis un avis favorable, complété éventuellement d'une recommandation, ou ont participé à la réunion d'examen conjoint du 03 février 2026.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) également destinataires du dossier a conclu à l'absence de nécessité d'évaluation environnementale sur ce projet.

2 - Organisation et déroulement de l'enquête.

2.1 - Désignation du commissaire enquêteur (Annexe 02).

Par décision du 24 mars 2026, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes a attribué le numéro de dossier E26000025/ 84, et a désigné Monsieur Jacques SUBE en qualité de commissaire enquêteur.

2.2 - Arrêté et avis d'enquête publique (Annexe 03).

Comme suite à la délibération du Conseil municipal du 22 juillet 2025, et par arrêté n° ANS2026-04-A14-AR du 14 avril 2026, Monsieur Géraud de SABRAN-PONTEVES, Maire de la Commune d'ANSOUIS, a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision allégée n°3 du Plan local d'urbanisme de la commune.

L'avis d'enquête publique a également été émis le 14 avril 2026.

2.3 - Réunions préparatoires.

Lieu : Mairie d'ANSOUIS

- Date : le 01/04/2026 à 10h00.

Les sujets suivants ont été abordés :

- présentation, objectifs,
- délibérations,
- consultations du public,
- avis MRAe + PPA,
- dossiers,
- calendrier.

- Date : le 10/04/2026 à 09h00.

Les sujets suivants ont été abordés :

- arrêté et avis,
- parutions dans les journaux,
- affichage,
- registre et salle des permanences
- visite du lieu du projet.

2.4 – Affichage et publicité.

2.4.1 - Affichage (Annexe 05).

Dès le 21 avril 2026, l'avis d'enquête publique a été affiché en mairie, sur les six panneaux d'affichage communaux, ainsi que sur le site du projet objet de la révision allégée.

Le certificat d'affichage a été établi par la mairie en fin d'enquête publique et a été fourni au commissaire enquêteur.

L'avis a également été mis en ligne sur le site Internet et sur l'application Panneau Pocket de la commune d'ANSOUIS.

2.4.2 - Publicité légale : première publication (Annexe 06).

L'avis d'enquête publique est paru dans :

La Provence, page des annonces légales, édition du 21 avril 2026,
Vaucluse Hebdo, page des annonces légales, édition du 23 avril 2026.

2.4.3 - Publicité légale : deuxième publication (Annexe 06).

L'avis d'enquête publique est paru dans :

La Provence, page des annonces légales, édition du 12 mai 2026,
Vaucluse Hebdo, page des annonces légales, édition du 07 mai 2026.

2.5 - Déroulement de l'enquête et permanences

L'enquête publique s'est déroulée du 07 mai au 06 juin 2026 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur s'est présenté en mairie d'ANSOUIS le jeudi 07 mai 2026 à 08h45 pour signer, parapher et paginer le registre. L'ouverture de l'enquête s'est faite à 09h00.

1ère permanence : jeudi 07 mai 2026, de 09h00 à 11h30, en mairie d'Ansouis.

01 observation ont été portées sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

Entre le 07 et le 27 mai 2026 aucune observation n'a été portée sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

2ème permanence : mercredi 27 mai 2026, de 14h00 à 16h30, en mairie d'Ansouis. Aucune observation n'a été portée sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

Entre le 27 mai et le 08 juin 2026 deux observations ont été portées sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

3ème permanence : lundi 08 juin 2026, de 14h00 à 16h30, en mairie d'Ansouis. Aucune observation n'a été portée sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

2.6 - Clôture et transfert du dossier et du registre.

Le commissaire enquêteur a signé le registre et procédé à la clôture de l'enquête le lundi 08 juin 2026 à 16h30. Le commissaire enquêteur a retiré le dossier d'enquête et le registre.

2.7 - Incidents relevés et climat de l'enquête.

Il n'y a eu aucun incident durant cette enquête. Le climat de l'enquête a été serein. La salle mise à disposition par la mairie d'ANSOUIS permettait de recevoir le public dans de bonnes conditions.

La participation du public a été très faible.

La concertation liée à ce projet, qui s'est déroulée du 01 au 29 août 2025, avait permis de recueillir 33 observations (Annexe 04).

2.8 - Relation comptable des observations (Annexe 08).

Pendant la durée de l'enquête :

- 03 observations ont été portées sur le registre,
- aucun courrier postal n'a été adressé au commissaire enquêteur,
- aucun courriel n'a été reçu.

Le total des observations à exploiter est de 03.

La première observation n'a pas été suivie d'une action complémentaire comme annoncé. Elle est à considérer POUR INFORMATION et ne justifie pas de réponse. De plus elle exprime un AVIS FAVORABLE à ce projet.

Les deux observations suivantes expriment un AVIS FAVORABLE à ce projet.

3 - Synthèse des observations et réponse du maître d'ouvrage (Annexe 07).

La synthèse des observations émise par le commissaire enquêteur a fait l'objet d'un courriel adressé à la mairie d'ANSOUIS en date du 08 juin 2026.

En complément des observations du public déposées sur le registre, la synthèse des observations reprend les avis formulés par les Personnes publiques associées (PPA) justifiant d'apporter des éléments de réponse, ou contradictoires.

Cette démarche a été formalisée par une réunion en mairie d'ANSOUIS le 12 juin 2026.

Le maître d'ouvrage a répondu à la synthèse des observations du public par un courriel en date du 22 juin 2026. Ce courriel fournit les éléments de réponse argumentés du maître d'ouvrage.

4 - Analyse des observations du public (Annexe 08).

4.1 –Relevé des observations du public.

La synthèse extraite des observations du public n'appelle aucune réponse argumentée en retour.

La rubrique *COMPLEMENTAIRE* couvre l'avis des Personnes publiques associées (PPA), et les réponses fournies par le maître d'ouvrage.

La dernière rubrique couvre une question à l'initiative du commissaire enquêteur.

4.2 - Réponses aux avis PPA.

Rubrique <i>COMPLEMENTAIRE</i> : REMARQUES DES PPA	Réponses du maître d'ouvrage
<ul style="list-style-type: none">• Comment sera prise en compte la préconisation de la Préfecture de Vaucluse (DDT) relative à l'installation d'un dispositif anti noyade des grands rapaces (retour d'expérience du PNA Bonelli par le CEN PACA) ?• Comment sera pris en compte le rappel de la Communauté de communes sud Luberon (COTELUB) en matière de consommation d'ENAF ?	<p>Dans la notice de présentation, le risque de noyade des grands rapaces sera mentionné, et l'intérêt de l'installation d'un dispositif anti noyade sera présenté. La commune se rapprochera du gestionnaire pour qu'un tel dispositif soit mis en place.</p> <p>Il s'agit d'une remarque qui porte sur les conséquences en matière de consommation des ENAF (le projet va concourir à artificialiser des espaces naturels) de la procédure. Il s'agit d'attirer l'attention de la commune sur le fait que ce projet, une fois réalisé, va impacter les possibilités globales d'artificialisation définies dans le SCOT.</p> <p>Cette remarque n'appelle pas de modification à apporter au dossier mais a pour objectif d'en informer la commune.</p>

4.3 – Question du commissaire enquêteur.

QUESTION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	Réponses du maître d'ouvrage
<ul style="list-style-type: none">• Je vous demande de me présenter de façon synthétique et succincte l'impact économique de cette opération sur le budget de la commune.	<p>Hormis le coût de l'enquête publique, cette opération sera financée le Canal de Provence.</p>

§§§ FIN §§§

Fait le 23 juin 2026.



Jacques SUBE

ANNEXE 01

Délibération du conseil municipal

- *Délibération du conseil municipal du 22 juillet 2025 relative à la révision allégée n° 3 du PLU.*

ANNEXE 02

Désignation du commissaire enquêteur

- *Décision de désignation du 24 mars 2026, numéro E26000025 / 84.*

ANNEXE 03

Arrêté et avis d'enquête publique

- *Arrêté d'ouverture d'enquête publique ANS2026-04-A14-AR du 14 avril 2026, édité par la mairie d'ANSOUIS.*
- *Avis d'enquête publique du 14 avril 2024, édité par la mairie d'ANSOUIS.*

ANNEXE 04

Dossiers d'enquête publique Avis des PPA et MR Ae

- *Dossier d'enquête publique révision allégée n°3 du PLU.*

- *Avis des Personnes publiques associées (PPA).*
- *Avis de la MR Ae.*

- *Compte rendu de la réunion d'examen conjoint*
- *Registre de concertation de la population 01 au 29 août 2025.*

ANNEXE 05

Constatation, certificat d'affichage et publications complémentaires

- *Certificat d'affichage établi par la mairie d'ANSOUIS le 08 juin 2026.*
- *Courriel d'information de la cave coopérative.*
- *Arrêté d'ouverture, avis et dossier d'enquête mis en ligne sur le site Internet de la commune d'ANSOUIS et l'application Panneau Pocket.*

ANNEXE 06

Publicité légale : 1^{ère} publication

- *La Provence, page des annonces légales, édition du 21 avril 2026,*
- *Vaucluse Hebdo, page des annonces légales, édition du 23 avril 2026.*

Publicité légale : 2^{ème} publication

- *La Provence, page des annonces légales, édition du 12 mai 2026,*
- *Vaucluse Hebdo, page des annonces légales, édition du 07 mai 2026.*

ANNEXE 07

Synthèse des observations Réponse du maître d'ouvrage

- *Synthèse des observations au maître d'ouvrage, du 08 juin 2026.*
- *Réponse du maître d'ouvrage du 22 juin 2026.*

ANNEXE 08

Registre des observations du public et courriel

- *Registre d'enquête publique mis en place par la commune d'ANSOUIS.*